

*Le Président*



Papeete, le **27 MAI 2020**

N° **967**/2020/APF/SG/SAF

## **APPEL À CANDIDATURES INTERNE / EXTERNE DEUX (2) POSTES DE CHARGÉS D'ÉTUDES ET D'ÉVALUATION DE CATÉGORIE A AU SAJCE**

L'assemblée de la Polynésie française lance un appel à candidatures en interne et en externe afin de pourvoir **deux postes de chargés d'études et d'évaluation** de catégorie A au service des affaires juridiques du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française.

### **Le service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation – SAJCE :**

Placé sous l'autorité du secrétaire général, le SAJCE est un des huit (8) services administratifs de l'assemblée de la Polynésie française dont les missions principales sont la production d'analyses juridiques et techniques dans le cadre des travaux relevant des affaires juridiques ou du contrôle parlementaire (*Commission de contrôle budgétaire et financier, des missions d'information, commission d'évaluation des politiques publiques de l'institution*).

### **Le profil attendu d'un chargé d'études et d'évaluation de catégorie A :**

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef du service, le chargé d'études dispose de solides connaissances juridiques ainsi que la maîtrise du cadre administratif et institutionnel de la Polynésie française.

Doté de forte capacité d'analyse, rédactionnelle et de synthèse tout comme de méthodologie, il doit être rigoureux dans l'exécution de ses tâches, réactif et respecter les délais impartis.

Il doit aussi faire preuve de discrétion, de confidentialité, de neutralité politique et disposer d'une forte disponibilité.

Enfin, le chargé d'études doit être doté d'un fort esprit d'équipe, du sens du service public ainsi que du contact humain et du dialogue.

### **Les activités du chargé d'études et d'évaluation de catégorie A :**

Selon l'organisation des travaux du service tenant compte de la répartition de ses missions, ses activités consistent principalement à la rédaction de notes, participer à la rédaction de rapports, à rédiger des mémoires en défense et à apporter une assistance juridique et technique aux représentants dans le cadre des travaux parlementaires relevant de l'activité du service.

### **Le lieu et les horaires de travail :**

Le chargé d'études et d'évaluation de catégorie A exerce ses fonctions à l'assemblée de la Polynésie française, bâtiment administratif - immeuble *Tetuna'e*. Les services administratifs assurent un service continu du lundi à jeudi de 7 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 16 h par alternance.

**Le mode de recrutement :**

Le recrutement sur le poste d'administrateur de catégorie A est ouvert aux titulaires d'une Licence ou plus.

Les deux chargés d'études et d'évaluation pourront être recrutés par l'assemblée de la Polynésie française soit par une mutation d'un fonctionnaire titulaire de la fonction publique de l'assemblée, soit par la voie d'un détachement pour les fonctionnaires issus de la fonction publique de la Polynésie française, soit par la signature d'un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable deux fois pour les agents non titulaires (ANT).

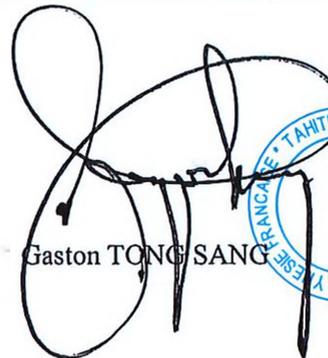
**Le dépôt des candidatures :**

Les candidatures constituées d'une lettre de motivation à l'attention du président de l'assemblée de la Polynésie française et d'un curriculum vitae doivent être envoyées par email, en précisant dans l'objet « *Candidature pour un poste de Cat. A au SAJCE* » à l'adresse suivante :

[cellule\\_rh@assemblee.pf](mailto:cellule_rh@assemblee.pf)

**- Le 30 juin 2020 au plus tard -**

Tout renseignement utile peut être sollicité à l'adresse suivante : [stephanie.pater@assemblee.pf](mailto:stephanie.pater@assemblee.pf) pour ce qui concerne l'exercice des fonctions et à l'adresse suivante : [mareva.mercier@assemblee.pf](mailto:mareva.mercier@assemblee.pf) pour ce qui concerne la campagne de recrutement.

  
Gaston TONG SANG

